

01 | REGLEMENTATION

Vous allez vous inscrire aux épreuves terminales du baccalauréat général ou technologique – session 2022-2023.



Pour toute communication par courriel, merci d'indiquer : **nom, prénom, n° de candidat, série et département.**

ce.dec1@ac-bordeaux.fr

1 | ACADEMIE D'INSCRIPTION

Pour vous inscrire dans l'académie de Bordeaux, vous devez obligatoirement habiter en Aquitaine (départements 24-33-40-47-64).

2 | OBLIGATION DE RECENSEMENT

Les candidats de nationalité française se doivent d'être en règle avec l'obligation de recensement ou la JDC ([plus d'info](#)).

3 | VOUS ETES EN SITUATION DE HANDICAP

Les consignes académiques pour la session 2023 sont en ligne sur :

<http://www.ac-bordeaux.fr/cid78615/amenagement-epreuves-pour-les-eleves-presentant-handicap.html>

Les demandes doivent être adressées dès à présent à l'adresse suivante : **Rectorat de Bordeaux – DEC - AEP – CS81499 – 33060 BORDEAUX CEDEX**

Date limite des demandes d'aménagement d'épreuves : **le 15 novembre 2022**

ATTENTION : les aménagements déjà accordés lors des sessions précédentes sont reconduits. Pour cela, vous devrez cocher la case « demande d'aménagement d'épreuves au titre du handicap=OUI ». Inutile de faire un nouveau dossier.

4 | VOUS VOUS PRESENTEZ DE NOUVEAU AU BACCALAUREAT APRES UN ECHEC (EX : REDOUBLANTS)

Si vous choisissez de conserver une note, vous ne pourrez pas obtenir de mention (sauf notes obtenues aux épreuves de français en 2022).

Si au contraire, vous choisissez de ne pas conserver une note, celle-ci sera définitivement perdue.

> Epreuves anticipées de français :

Vous pouvez conserver les notes obtenues aux épreuves anticipées de français 2022, même inférieures à 10.

> Epreuves terminales : Notes supérieures ou égales à 10 obtenues en 2022

Vous pouvez conserver les notes obtenues aux épreuves de philosophie, grand oral, EDS de terminale.

> Contrôle continu (langues vivantes A et B, Histoire géographie, Enseignement moral et civique, enseignement scientifique ou mathématiques et EPS)

si vous étiez candidat individuel en 2022, vous pouvez conserver les notes supérieures ou égales à 10 obtenues aux épreuves de tronc commun

si vous étiez candidat scolaire en 2022, vous avez le choix entre :

- conserver vos notes de livret de première et ne repasser que les épreuves de terminale (choisissez la forme de passage « contrôle continu en première et évaluations ponctuelles en terminale »)

- perdre vos notes de livret de première et repasser l'ensemble des épreuves du tronc commun sur le programme de première et de terminale (sélectionnez la forme de passage « évaluations ponctuelles en terminale »).

> Notes supérieures ou égales à 10, passées en 2020, 2019, 2018

Vous trouverez au lien suivant les tableaux d'équivalence pour connaître les notes supérieures ou égales à 10 que vous pouvez conserver : [voie générale](#), [voie technologique](#)

5 | VOUS VOUS PRESENTEZ DE NOUVEAU AU BACCALAUREAT APRES UN SUCCES

Si vous souhaitez obtenir une mention, vous devrez repasser toutes les épreuves (sauf les épreuves de français pour les bacheliers 2021) et choisir la situation à l'inscription « **Déjà bachelier (pas de demande de dispenses)** ».

Si vous ne souhaitez pas obtenir de mention, vous devrez choisir la situation à l'inscription « **Déjà bachelier (demande de dispenses)** », et les dispenses auxquelles vous avez le droit seront saisies automatiquement.

Précisions réglementaires :

- Si vous êtes titulaire d'un baccalauréat général obtenu après la session 2021 et que vous vous inscrivez dans la même voie, vous avez obligation de modifier au moins une de vos spécialités.
- Si vous êtes titulaire d'un baccalauréat technologique et vous vous présentez dans la même série, vous devez choisir un enseignement spécifique différent de celui dont vous êtes titulaire.
- Si vous êtes titulaire d'un baccalauréat obtenu avant la session 2021 et que vous vous inscrivez dans la même voie, vous pouvez conserver certaines notes : [voie générale](#), [voie technologique](#).
- Si vous êtes titulaire d'un baccalauréat technologique obtenu après la session 2021 et que vous vous présentez au baccalauréat général, vous devrez repasser la philosophie.
- Pour plus d'information : [Arrêté du 14 mai 2020 relatif aux dispenses d'épreuves des candidats au baccalauréat](#)

6 | VOUS AVEZ EFFECTUE UNE ANNEE D'ETUDES A L'ETRANGER EN 2021-2022

Sur demande, vous pouvez conserver les notes des épreuves anticipées de français passées en 2021.

Vous devez sélectionner la situation à l'inscription « Interruption de scolarité (durée 1 an) et déposer dans CYCLADES votre certificat de scolarité à l'étranger et votre relevé de notes des épreuves anticipées.

7 | EPREUVES D'EPS

Cas	Procédure
Candidat apte	Saisir : « Contrôle ponctuel – Apte » Choix de deux activités parmi : demi-fond / tennis de table / danse / sauvetage Passage de ces deux épreuves du 24 au 28 avril 2023.
Candidat inapte pendant toute l'année (dispense de l'épreuve à l'examen)	Saisir : « Contrôle ponctuel – Inapte » Télécharger le certificat médical sur le site internet : https://www.ac-bordeaux.fr/education-physique-et-sportive-aux-examens-121794 Transmettre la pièce justificative dans l'espace CYCLADES
Candidat qui présente une inaptitude après la période d'inscription, en cours d'année	Transmettre un certificat médical par mail à ce.dec-eps@ac-bordeaux.fr impérativement avant le 20/04/2023. Faute de transmission dans les délais, le candidat sera noté 0/20 au lieu d'être dispensé.
Candidat qui présente un handicap (Handicap = oui)	Saisir : « épreuve aménagée (contrôle ponctuel) » Télécharger le dossier et le certificat médical sur le site internet : https://www.ac-bordeaux.fr/education-physique-et-sportive-aux-examens-121794 Le candidat et l'établissement en gardent une copie par sécurité.

8 | EPREUVES DE LANGUES / EPREUVES DE SPECIALITE ARTS

Vous pouvez être convoqué(e) dans un centre d'examen situé en dehors de votre département voire dans une autre académie. Les frais de déplacement et d'hébergement sont alors à votre charge.



INFORMATIONS

Pour plus d'informations concernant le baccalauréat, consultez le site suivant :

<http://quandjepasselebac.education.fr/category/bac-2021/>

02 | INFORMATIONS PRATIQUES

1 | DOCUMENTS

Tous les documents (convocations, décisions d'aménagements d'épreuves, copies et relevé de notes) vous seront transmis exclusivement sur votre espace CYCLADES.

Un courriel vous sera alors adressé à l'adresse utilisée pour votre inscription.

Vous devez consulter régulièrement cette boîte mail et votre compte CYCLADES.



Il est déconseillé de changer d'adresse courriel en cours d'année.

2 | CONVOCATIONS

Sur votre espace CYCLADES, vous recevrez plusieurs convocations : pour les épreuves de spécialité évaluées en mars 2023, les épreuves d'EPS (du 24 au 28 avril 2023) et les autres épreuves évaluées en mai et en juin 2023.

Si vous n'avez pas de convocation 2 semaines avant les épreuves, signalez-le au Rectorat de Bordeaux : ce.dec1@ac-bordeaux.fr.



3 | CALENDRIER

<https://www.education.gouv.fr/calendrier-2023-du-baccalaureat-du-certificat-d-aptitude-professionnelle-et-du-diplome-national-du-342898>

03 | OPERATIONS D'INSCRIPTION

L'inscription se fait en ligne entre le **19 OCTOBRE ET LE 6 NOVEMBRE 2022** en cliquant sur le lien ci-dessous (ou en copiant cette adresse dans votre navigateur Google Chrome, Mozilla Firefox ou Microsoft Edge) :

<https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/inscription?codeER=A04&domaine=EA>

1 | CREATION DU COMPTE (UNIQUEMENT SI LE CANDIDAT N'A PAS DE COMPTE)

Si vous possédez déjà un compte CYCLADES (ex : candidat qui a passé les épreuves anticipées), connectez-vous et passez à l'étape 3.

Afin de conserver les notes obtenues en 2021, vous devez obligatoirement utiliser le compte des années précédentes, y compris si vous étiez scolarisé(e) en établissement ou dans une autre académie.

Si vous ne possédez pas de compte Cyclades, cliquez sur « créer un compte ». Remplissez le formulaire.

Vos noms, prénoms, date et lieu de naissance doivent être identiques à votre carte d'identité. Celle-ci sera à présenter lors des épreuves.

Une adresse mail ne peut correspondre qu'à un compte et à un candidat.



Notez et enregistrez votre adresse courriel et votre mot de passe


2 | ACTIVATION DU COMPTE



Vous allez recevoir un courriel contenant un lien. En cliquant dessus dans les 48h, vous activerez votre compte. Sinon, il faudra recommencer la création du compte.

Si vous avez oublié votre mot de passe, cliquez sur le lien « Mot de passe oublié », « réinitialisation du mot de passe » et saisissez votre adresse courriel. Vous recevrez un courriel avec un lien pour créer un nouveau mot de passe.

3 | INSCRIPTION AUX ÉPREUVES


Situations	Différentes catégories du candidat
Vous ne suivez pas de cours.	INDIVIDUEL
Vous suivez des cours par le CNED en classe libre (voir le certificat de scolarité ou le document d'inscription au CNED).	INDIVIDUEL Vous devrez également cocher la case en bas de page <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 5px;"> <p>Particularités</p> <p>Vous suivez des cours par correspondance au CNED <input checked="" type="checkbox"/></p> </div>
Vous suivez des cours par le CNED en classe réglementée (voir le certificat de scolarité ou le document d'inscription au CNED).	 Vous êtes alors CNED SCOLAIRE Depuis cette session, le CNED vous inscrit aux épreuves du baccalauréat

SITUATION A L'INSCRIPTION

Vous étiez scolarisé en première l'année passée.	Vous trouverez votre relevé de notes des épreuves anticipées dans votre compte Cyclades. Vous devez compléter si nécessaire votre Profil de candidat en classe de première (choix de spécialités faits en première). Vous devez obligatoirement reporter les choix faits en première, mentionnés sur votre relevé de notes.
Vous vous êtes déjà présenté au baccalauréat général ou technologique et vous avez échoué. Vous pouvez conserver vos notes sous certaines conditions.	Vous avez utilisé le compte Cyclades de l'année dernière : les conservations de notes possibles sont automatiquement mises dans votre inscription. Si vous souhaitez passer à nouveau une de ces épreuves, vous devez en faire la demande par courriel avant le 30/11/2022 à ce.dec1@ac-bordeaux.fr en précisant vos nom, prénoms, département de résidence, série et épreuve à repasser.
Vous êtes issu de la voie professionnelle. Vous pouvez bénéficier d'une dispense sur certaines épreuves.	Pour bénéficier de dispense en français et en LVB, vous devez déposer votre justificatif dans votre espace Cyclades.
Vous êtes titulaire d'un baccalauréat général ou technologique. Vous voulez bénéficier d'une dispense sur certaines épreuves.	Vous devez joindre votre relevé de notes ou diplôme dans votre espace Cyclades.
Vous avez été scolarisé à l'étranger entre la première et la terminale	Vous pouvez garder les notes de français obtenues en 2021, et la spécialité non poursuivie si vous déposez dans votre espace Cyclades, un justificatif de scolarité et votre relevé de notes de 2021.
Autres situations	Si vous avez plus de 20 ans au 31 décembre 2023 (transmettre à ce.dec1@ac-bordeaux.fr , une copie de la carte d'identité), vous pouvez alors passer les épreuves de français cette année.

CHOIX DE L'ÉTABLISSEMENT DU CANDIDAT

Catégorie du candidat	Etablissement
INDIVIDUEL	Le choix de l'établissement (ou centre d'écrit) correspond à la zone géographique dans laquelle vous souhaitez être convoqué(e) , dans la limite des places disponibles.
CNED SCOLAIRE	Depuis cette session, le CNED vous inscrit aux épreuves du baccalauréat

 **Choix des langues vivantes A et B** : En fonction des langues choisies, vous pouvez être convoqué(e) dans un centre d'examen situé en dehors de votre département ou dans une autre académie. Les frais de déplacement et d'hébergement sont alors à votre charge. Une absence comptera pour 00/20.

L'enseignement technologique en langue vivante peut être choisie sur la LVA ou la LVB. Le choix est limité aux langues suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien.

CHOIX DES ENSEIGNEMENTS

Qualification présentée	Choix des enseignements
Baccalauréat général	2 spécialités parmi les 12 proposées Rappel : vous ne pouvez pas choisir la spécialité déjà évaluée en première
Baccalauréat technologique	Le choix de la série détermine les 2 spécialités suivies Selon les séries, vous devrez vous positionner sur un enseignement spécifique

SPORTIFS DE HAUT NIVEAU (SHN)

Pour les épreuves optionnelles, vous bénéficiez d'une dispense de la partie pratique physique, vous obtenez alors 12/12 à cette partie, sous réserve de vous présenter à l'oral (notée sur 8 points).

Précision : Le candidat SHN doit figurer ou avoir figuré pendant sa scolarité au lycée sur les listes du ministère chargé des sports selon l'un des statuts suivants :

- a. inscrit sur la liste des sportifs de haut-niveau (Élite, Senior, Jeune) arrêtée par le ministère chargé des sports ;
- b. inscrit sur la liste des « Espoirs » arrêtée par le ministère chargé des sports ;
- c. inscrit sur la liste des partenaires d'entraînement arrêtée par le ministère chargé des sports ;
- d. ne figurant pas sur les listes ministérielles et appartenant à des structures d'entraînement labélisées par le ministère chargé des sports (Pôle France, Pôle France Jeunes, Pôle Espoir) ;
- e. appartenant à un centre de formation de l'un des 11 clubs professionnels agréés et bénéficiant d'une convention de formation prévue à l'article L. 211-5 du code du sport, à fournir à l'inscription ;
- f. juge et arbitre inscrit sur la liste de haut niveau établie par le ministère chargé des sports.

Vous devez déposer la pièce justificative dans Cyclades après l'enregistrement de votre inscription.

Ce justificatif émane uniquement du ministère chargé des sports à l'inscription (pas d'attestation de club sportif) sur :

<http://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sport-performance/Sport-de-haut-niveau/article/Liste-ministerielles-de-sportifs>

ACADÉMIE DE BORDEAUX - BACCALAURÉATS GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE -

N° candidat: 01748308640 MON NOM Mes Prenoms Né(e) le: 01/01/2000 Baccalauréat général

1 - Identification 2 - Informations candidature 3 - Qualification présentée 4 - Informations supplémentaires 5 - Epreuves 6 - Récapitulatif 7 - N° Inscription

N° candidat: 01748308640

► Qualification présentée

Qualification présentée - Baccalauréat général

Enseignements: Mathématiques
Numérique et sciences informatiques

► Identification du candidat

Civilité: MADAME
Nom de famille: MON NOM
Nom de naissance: MON NOM
Nom d'usage: -
Nom marital par exemple: -
Prénoms: Mes Prenoms
Date de naissance: 01/01/2000
Commune de naissance: BORDEAUX
Département, DOM ou COM de: 033
Pays de naissance: FRANCE (DONT OUTRE-MER)
Nationalité: Français

► Adresse et contact

Adresse: rue
33000 BORDEAUX
FRANCE (DONT OUTRE-MER)
Téléphone personnel mobile: -
Téléphone personnel: -
Adresse mail: **adresse@mail.fr**

Des notifications automatiques seront envoyées à cette adresse dès qu'un nouveau document sera disponible sur l'espace candidat.

Les noms de famille, prénoms, date et lieu de naissance doivent obligatoirement être identiques à la carte d'identité. Ces éléments figureront sur le diplôme.

► Situation du candidat

Catégorie socio-professionnelle: Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises d'un représentant légal

► Informations candidature

Catégorie du candidat: CNED SCOLAIRE
Votre établissement: CNED - CHASSENEUIL (0861288H) À choisir suivant la zone géographique souhaitée, pour les candidats individuels
Situation à l'inscription: Candidature non initialisée à partir de la candidature de 1ère
Demande d'aménagement(s) d'épreuves au titre du handicap: Non
Communication des résultats de l'examen en vue d'une publication par la presse ou sur les sites internet de sociétés de droit privé: Non
Communication des résultats, de mon nom et de mon adresse aux collectivités territoriales en vue d'éventuelles félicitations: Non

Oui = si j'ai déjà obtenu des aménagements d'épreuves au titre du handicap ou si je fais un dossier de demande.

► Divers

Zone géographique souhaitée: AGEN À choisir suivant la zone géographique souhaitée, pour les candidats du CNED

► Epreuves

Epreuve(s) obligatoire(s)

Epreuves terminales	Inscrit	Ponctuel
T001 - Français écrit	Inscrit	Ponctuel
T002 - Français oral	Inscrit	Ponctuel
T003 - Philosophie	Inscrit	Ponctuel
T004 - Epreuve orale terminale	Inscrit	Ponctuel
T009 - Mathématiques	Inscrit	Ponctuel
T010 - Numérique et sciences informatiques	Inscrit	Ponctuel

Epreuves passées au titre des évaluations communes

I002 - Biologie - écologie	Inscrit	Ponctuel au titre des évaluations communes
I013 - Histoire - Géographie	Inscrit	Ponctuel au titre des évaluations communes
I014 - Langue vivante A	Inscrit	Ponctuel au titre des évaluations communes
- Allemand		
I015 - Langue vivante B	Inscrit	Ponctuel au titre des évaluations communes
- Anglais		
I016 - Enseignement scientifique	Inscrit	Ponctuel au titre des évaluations communes
I017 - Education physique et sportive	Inscrit	Ponctuel au titre des évaluations communes
- Contrôle ponctuel - Apte		
I017A - EPS première activité sportive - Demi-fond	Inscrit	Ponctuel au titre des évaluations communes
I017B - EPS seconde activité sportive - Danse	Inscrit	Ponctuel au titre des évaluations communes

Enseignements optionnels ou Disciplines Non Linguistiques

Evaluation chiffrée des résultats de l'élève en classe de terminale (Livret)		
L120 - Enseignement optionnel	Non inscrit	
L121 - Enseignement optionnel	Non inscrit	
L122 - Enseignement optionnel	Non inscrit	
L123 - Enseignement optionnel	Non inscrit	

Epreuves à passer en 2022/2023 :
- les épreuves finales ;
- les épreuves passées au titre du contrôle continu (en fonction du choix d'évaluation).
- les épreuves optionnelles

Précédent Suivant Enregistrer Annuler Vi



Aucune modification de statut ne sera prise en compte après la validation de l'inscription aux épreuves anticipées du Baccalauréat

Précédent

Suivant

Enregistrer

Annuler

Vi

↑
En cas d'erreur, je modifie en ligne.

↑
Mon inscription est vérifiée et exacte, j'enregistre avant le 6 novembre 2022. Je suis alors inscrit.

Votre inscription est alors enregistrée. Vous pouvez visualiser et éditer votre récapitulatif d'inscription.

Vous veillerez à noter votre numéro de candidat et votre numéro d'inscription

05 PIÈCES JUSTIFICATIVES

Dans le compte candidat CYCLADES, dans la rubrique « Mes Justificatifs », déposez les pièces qui vous seront demandées **avant le 6 novembre 2022** :

- Justificatif de scolarité à l'étranger en cas d'interruption de scolarité et votre relevé de notes des épreuves anticipées ;
- Relevé de notes ou diplôme pour les candidats titulaires d'un baccalauréat général ou technologique ;
- Certificat médical pour les candidats inaptes à l'épreuve ponctuelle d'EPS ou inscrits à l'épreuve aménagée d'EPS ;
- Justificatif pour les sportifs de haut niveau ;
- Relevé de notes d'une session antérieure pour les candidats n'ayant pas utilisé leur compte précédent Cyclades.



En cliquant sur "J'ai fourni toutes les pièces", vous validez que vous avez fourni toutes vos pièces.

Certaines pièces justificatives doivent être transmises par courriel à ce.dec1@ac-bordeaux.fr **avant la fin des inscriptions** (6 novembre 2022 pour les terminales – 15 décembre 2022 pour les premières), en indiquant les noms, prénoms, n° de candidat, série et département :

- Demande pour supprimer une conservation de notes ;
- Carte d'identité si vous souhaitez passer les épreuves anticipées de français cette année (vous avez plus de 20 ans au 31 décembre 2023).